



Conflits avec les grand-parents suite au décès du papa

Par Chamon

Bonjour,

Je m'excuse d'avance de la longueur de ma question.

Voilà mon compagnon s'est suicidé le 14 mai 2020. Nous avons 2 filles qui, au moment des faits, avaient 4 ans et 16 mois.

Il est décédé à la fin du 1er confinement, confinement pendant lequel nous avons entrepris de gros travaux, nous faisons camping.

Je me suis donc retrouvée seule avec 2 petites filles traumatisées à gérer, mon traumatisme à gérer et une maison inhabitable voir invendable à un prix raisonnable en l'état.

Nous nous sommes réfugiées toutes les 3 chez mes parents qui habitent à 10km.

Les parents de mon conjoint habitent à 600km mais ont une maison de vacances à 30km. Pendant la première année après le décès, à part nous dire qu'ils pensaient à nous et appeler de temps en temps leurs petites filles, ne se sont pas plus que ça préoccupé du sort des petites ni de l'avancée des travaux (travaux que j'ai dû assumer seule pour rendre la maison de nouveau habitable voir vendable). Nous n'étions pas leurs priorités et ont été égoïstes. Ils n'ont même pas appelé à Noël pour savoir ce que le père Noël avait apporté.

Ils ne sont pas revenus dans leur maison de vacances pendant 9 mois en prétextant le covid et ne voyaient donc leurs petites-filles qu'en visio sur Messenger.

Les 6 mois suivants, ils sont revenus un peu plus régulièrement en me prévenant qu'au dernier moment de leur retour. Chaque visite était source de conflit car ils auraient voulu que je me mette à leur disposition et la fréquence des rdv que je leur accordais (1 fois toutes les 2 semaines) ne leur convenait pas. Ça faisait depuis la naissance de ma 2ième que je ne supportais plus ma belle-mère car elle n'a jamais eu de considération pour ce 2ième bébé, tout doit toujours tourner autour d'elle et aussi considérait son fils comme étant toujours un enfant donc pour moi, 1 fois tous les 15j, vu l'état dans lequel j'étais, était un bon compromis entre ce que je pouvais supporter pour ne pas que cela ne dégénère et le fait que mes filles gardent un lien avec eux.

Au fil du temps, ils ont commencé à insinuer que j'avais une grande part de responsabilité dans le décès de leur fils et dire que je manipulais tout le monde contre eux donc mon envie de les voir à encore diminuer et j'avais de plus en plus de mal à le cacher.

Le 20 mars 2022, ça a été la visite de trop, une violente dispute à exploser et là ils m'ont dit clairement que tout était de ma faute, le décès, l'envenimement de la situation entre nous, etc ? A plusieurs reprises j'ai voulu partir et on m'en empêchait en me faisant reculer en me bousculant et mon beau-père m'a même menacé de m'en mettre une. Les filles étaient là et ont été traumatisées.

Le 10 avril 2022, j'ai reçu un courrier de 19 pages dans lequel on me décrit comme une sorcière ayant fait vivre un calvaire à leur fils qui lui était par contre une magnifique personne. En plus de m'accuser, ils remettent aussi en doute mon amour pour mon conjoint et ont carrément écrit que je cherchais juste un géniteur.

Ce courrier est la goutte qui fait déborder le vase et maintenant, clairement, si ils veulent voir les petites, ils n'ont qu'à passer par un juge.

Les psychologues à qui j'ai expliqué les faits (ma psy et celle de mes filles) disent qu'ils sont dans le déni voir dans un délire paranoïaque. Qu'il est plus simple pour eux de me mettre tout sur le dos car ça les empêchent de devoir se remettre en question.

Quelqu'un aurait-il vécu une situation un peu similaire car on me dit que vu que le papa est décédé, le juge pourrait quand même décider de leur autoriser un droit de visite voir d'hébergement. Mais pour moi, confier mes filles à des

personnes qui pensent que je suis responsable de la mort de leur père est très difficile à concevoir.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez commencer par déposer une plainte contre le père de votre concubin pour ses menaces.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Condoléances et respect pour les épreuves que vous avez surmontées.

Le JAF statue toujours dans l'intérêt des enfants ...

Les enfants ont un droit à garder des liens avec leurs grands-parents, ceux-ci n'ont pas de "droit de garde" même si le père est décédé.

Vous pouvez demander une médiation familiale, ou saisir vous-mêmes le JAF pour fixer les visites à vos conditions.

Les grands-parents peuvent saisir le JAF pour exprimer leurs demandes, un avocat vous aidera à contrer celles qui seraient déraisonnables, mais vous ne pourrez pas "couper tous les ponts" pour autant.

Gardez bien les traces des échanges avec eux, des visites qui ont été réalisées, tout l'historique peut être utile.

Le risque d'un impact psychologique négatif d'un séjour de ces jeunes enfants chez des grands parents qui dénigrent leur mère peut être démontré. Demandez aux pys qui vous suivent des certificats en ce sens, et consultez en tout cas un avocat.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1223]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1223[ur]